

DONNÉES-CLÉS

Financement : Burundi, Belgique et Suisse

Mise en œuvre : CTB (Agence belge de développement)

Partenaires : Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA (MSPLS)

Localisation : Burundi

Début du projet : Avril 2011

Durée : 8 ans

Budget : 37 200 000 €



PROGRAMME D'APPUI INSTITUTIONNEL AU SECTEUR DE LA SANTÉ

PHOTOS : © ROSALIE COLFS / CTB BURUNDI

PARTENARIAT BELGIQUE-BURUNDI

PROGRAMME PAISS
Avenue Pierre Ngendandumwe
BP 6708 BUJUMBURA
T: +257 22 27 40 17
LUC.GEYSELS@BTCCTB.ORG
WWW.BTCCTB.ORG

 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Direktion für Entwicklung
und Zusammenarbeit DEZA

LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT **.be**



MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA



CTB BURUNDI



CONTEXTE

La guerre civile au Burundi a eu un impact négatif sur la santé de la population. La plupart des indicateurs de santé ont viré au rouge. Depuis, le Burundi a mis en place toute une série d'initiatives en vue d'accélérer l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement et des progrès importants ont été constatés, notamment au niveau de la réduction de la mortalité infantile. Cependant, de nombreux défis persistent entre autres liés à la morbidité et à la mortalité dues aux maladies transmissibles comme le paludisme ou le VIH/SIDA.

Le Burundi connaît en outre une croissance démographique de 2.4% par an. Une femme burundaise a ainsi en moyenne 6.4 enfants. Ces indicateurs - combinés à une densité démographique de 310 habitants par km² et une population largement dépendante de l'agriculture - font de la croissance démographique l'un des plus grands défis du pays.

C'est donc à juste titre que le secteur de la santé a été identifié comme un des domaines prioritaires de la coopération belgo-burundaise. L'approche privilégiée pour cette intervention est celle d'un programme intégré, appelé Programme d'Appui Institutionnel au Secteur de la Santé (PAISS) pour un montant de 37,2 millions d'euros (sur 8 ans).

OBJECTIFS

Le PAISS vise à améliorer la performance du système de santé au Burundi et plus particulièrement, à augmenter, en quantité et en qualité, les prestations de santé au bénéfice de la population.

RÉSULTATS ET ACTIVITÉS

Le programme s'articule autour de cinq volets, à savoir :

1. Renforcement de la gouvernance au niveau central du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA (MSPLS). Le programme appuie des réformes institutionnelles dans le système de la santé telles que la décentralisation et la stratégie de financement en vue d'une couverture universelle.

2. Amélioration du système de santé à son niveau opérationnel, c'est-à-dire les services de santé des districts sanitaires. Deux provinces sont particulièrement appuyées : Kirundo et Muramvya.

Ces deux premiers volets assurent un double ancrage au programme qui permet d'accroître la cohérence entre les stratégies décidées à l'échelon national et les expériences réalisées sur le terrain.

3. Mise en œuvre d'une politique globale des ressources humaines. Le programme soutient entre autres l'élaboration d'une stratégie décentralisée de gestion du personnel de santé. Il appuie aussi les Ecoles de Formation Paramédicale, qui livrent les ressources humaines les plus cruciales dans le secteur : les infirmiers.

4. Renforcement du fonctionnement du Système National d'Information Sanitaire (SNIS) à travers l'informatisation du système hospitalier. Ce volet est indispensable pour parvenir à une meilleure organisation des prestations de santé et un suivi fiable de l'évolution de l'état de santé de la population.

5. Appui à la gestion et la maintenance des infrastructures sanitaires et des équipements, via notamment la réhabilitation de l'hôpital de Kiganda et la mise aux normes des centres de santé dans les deux provinces d'intervention du programme. La construction de nouveaux bâtiments pour le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA est également prévue.

ZONES D'INTERVENTION



Appui Institutionnel (volet 1) : National

Appui au développement des ressources humaines (volet 3) : National

Appui au Système National d'Information Sanitaire - SNIS (volet 4) : National

Appui aux infrastructures, équipements et maintenance (volet 5) : National

Appuis Périphériques (volet 2) : Kirundo et Muramvya